**Initiation à l’interprétation**

**Compétences ciblés :**

* Mémorisation
* Reformulation
* Traduction

**Discours du feu président Abdelaziz BOUTEFLIKA**

Bismillah Errahmane Errahim,

Mesdames, Messieurs,

C’est avec plaisir que je m’adresse à vous à l’occasion de la 55ème célébration de la Fête nationale de l’Indépendance et de la Jeunesse.

Cette célébration est un moment de recueillement chargé de respect, à la mémoire des glorieux martyrs de la Révolution du 1er Novembre 1954 qui a restauré notre souveraineté nationale. Elle est aussi l’occasion de redire notre reconnaissance à nos vaillants moudjahidine et moudjahidate, pour leur combat et leurs sacrifices qui ont abouti à la libération de la Patrie. Cette célébration est également un moment de communion nationale autour de notre glorieux passé.

Mesdames, Messieurs,

En associant depuis 55 ans, la célébration de la Fête nationale de l’Indépendance à celle de la Jeunesse, l’Algérie a, d’emblée, affirmé la nécessité de consolider la libération par l’édification nationale, assignant notamment cette oeuvre à sa jeunesse porteuse de ses espérances.

Ce choix reflète l’âme d’une vieille Nation qui a su, chaque fois à travers les millénaires, dépasser les tragédies et les vicissitudes de l’Histoire et poursuivre ainsi la réalisation de son destin de dignité et de grandeur.

De fait, le peuple algérien a démontré, à travers les siècles, sa résistance farouche à tout envahisseur qu’il a chaque fois réussi à défaire, à l’image de la colonisation française évacuée à l’issue de 132 années de martyres et de souffrances, mais aussi de résistances et d’une ultime Révolution libératrice saluée à travers le Monde.

A travers l’évocation de notre passé dramatique à la suite de l’invasion française, nous exerçons notre devoir de mémoire envers nos ancêtres dont des millions sont tombés en résistants, des centaines de milliers d’autres ont été emprisonnés ou déportés, alors que des millions d’Algériens ont été dépossédés de leurs terres et de leurs biens. Nous exerçons aussi notre devoir de mémoire envers notre peuple qui a sacrifié un million et demi de ses enfants pour le recouvrement de son indépendance et de sa souveraineté nationale.

De tels rappels ne sont porteurs d’aucune haine, même si notre peuple exige toujours une reconnaissance de ses souffrances de la part du colonisateur d’hier, la France, avec laquelle l’Algérie a engagé la construction d’un partenariat d’exception qui se doit d’être mutuellement bénéfique, un partenariat qui gagnera en sérénité et en élan dans une reconnaissance des vérités de l’Histoire.

La préservation de la mémoire nationale est aussi destinée à nos générations montantes, car elle constituera toujours, pour elles, un ressourcement précieux de leur patriotisme face aux défis et aux épreuves, ainsi qu’un motif de fierté nationale pérenne.

C’est dans cette vision que nous avons sanctuarisé, dans la Constitution, l’Hymne national et l’Emblème national. C’est dans cette même vision que la Constitution fait notamment devoir à l’Etat de garantir le respect des symboles de la Révolution, ainsi que de la mémoire des chouhada et de la dignité des moudjahidine. C’est dans cette même vision également que notre Loi fondamentale confie à l’Etat la responsabilité de veiller à la promotion de l’Histoire et de son enseignement aux jeunes générations.

**\* CONSIGNES :**

* **Lisez à maintes reprises le paragraphe 1 et 2.**
* **Tâchez à retenir les idées phares et les structures à considérer.**
* **Pensez à trouver mentalement les équivalents en langue arabe des mots, termes et structures.**
* **Demandez de votre camarade ou frère qu’il lise les deux paragraphes. Au fur et à mesure de la lecture, reproduisez oralement en arabe le sens de l’ensemble des idées formant les deux paragraphes.**
* **Refaites ce processus sur le paragraphe 3 et 4.**
* **Proposez une traduction (écrite) des quatre paragraphes (1, 2, 3 et 4).**